

Réponse à l'interpellation déposée par la conseillère générale Isabelle Clausen Métral relative au renchérissement

Enoncé de la question

Le 23 novembre 2022, la conseillère générale Isabelle Clausen Métral a déposé une interpellation sur le renchérissement, dont voici le texte :

Interpellation écrite destinée à la Municipalité de Sierre (art. 37 RCG)

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,

Qu'une partie des revenus découlant de l'énergie hydroélectrique (1 Mio) soit affectée à un fond pour l'Energie et le climat est salué. Une initiative louable, approprié puisque cette manne providentielle resterait exceptionnelle et ne sera pas forcément durable.

Cependant, au regard du contexte économique actuel et compte tenu des 5.3 Mio de recettes budgétées sur les aménagements hydroélectriques, il semble légitime de s'interroger sur les mesures qui pourraient ou devraient également être envisagées dans vos services - ou le seraient déjà - pour atténuer le renchérissement actuel, annoncé pour nos concitoyens, plus spécialement celui du coût de l'électricité.

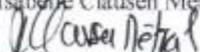
L'augmentation marquée du coût de la vie, des primes d'assurances maladie mais aussi le coût des énergies, plus que conséquent pour les frais d'électricité ou tout aussi important pour le gaz, le mazout, ceci sans oublier l'augmentation annoncée du tarif de l'eau, non moins conséquente, sollicitée pour janvier 2023 déjà et peut-être même actée ce prochain plénum, restent des marqueurs qui interpellent et, additionnés, ces coûts supplémentaires vont assurément réduire le pouvoir d'achat, tout comme la vie sociale de plusieurs ménages sierrois.

Ainsi, quelles sont les mesures/aides déjà prises ou envisagées pour atténuer les charges désormais importantes pouvant lourdement peser sur le budget de certains de nos concitoyens ?

Sensible à cette délicate situation, notre groupe attend une réponse et vous en remercie d'avance.

Avec mes salutations distinguées.

Pour le Groupe « PS / PCS-Centre Gauche »
Isabelle Clausen Métral



Sierre, le 23 novembre 2022

Réponse

Le Conseil n'est pas insensible aux situations délicates que rencontrent certains habitants de notre commune, pour qui il devient de plus en plus difficile d'absorber la hausse du coût de la vie. Si les causes de ce phénomène sont multiples, il n'en reste pas moins que cette situation nous interpelle et nous interroge quant à la capacité de notre société à venir en aide aux plus démunis de ses membres.

Fort heureusement, le système social mis en place dans notre pays est solide et permet d'offrir des réponses aux problèmes que nous rencontrons. Conformément au principe de subsidiarité appliqué dans notre état fédéraliste, cette tâche relève de prérogatives et de dispositions légales fédérales ou cantonales.

A ce titre et fidèle à ce principe, la Ville de Sierre assume ses obligations à l'échelon communal et se conforme aux exigences légales.

Ainsi, notre Ville déploie un filet social important autant qu'efficace, qui a déjà fait ses preuves lors de la crise sanitaire. L'acteur pivot en est le Centre médico-social de Sierre, par son Service des prestations sociales (ci-après SPS). La mission de ce dernier consiste, sur mandat de la Commune et du Canton, à accompagner toutes les personnes confrontées à des difficultés financières, sociales et/ou administratives en leur offrant des prestations adaptées aux différents besoins. Le SPS favorise l'autonomie des personnes en valorisant leurs ressources et leurs compétences (maintien ou retour à autonomie par l'accès au premier marché de l'emploi).

Les prestations offertes gratuitement à l'ensemble de la population sont les suivantes :

- Informations sociales et conseils.
- Accompagnement et soutien socio-administratif.
- Aide financière en application de la Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS).
- Soutien à l'insertion socio-professionnelle par la mise en place de mesures d'insertion et de stages pratiques.
- Collaboration interinstitutionnelle (CII), travail en réseau avec différents partenaires (ORP, OAI, Addiction Valais, organisateurs de mesures, d'insertion, médecins, etc.).
- Demande de subventions à 100% pour les primes de caisse maladie lors de revenus insuffisants.
- Prise en charge des frais de placement de famille d'accueil ou institutions pour mineurs ainsi que des mesures assimilées.

Le Conseil communal est persuadé de la capacité du CMS de Sierre à accompagner les citoyens les plus démunis au travers de cette nouvelle crise conjoncturelle. Comme il l'a toujours fait, il veillera à ce que ce dernier puisse le faire dans les meilleures conditions.


Pierre Berthod
Président


Jérôme Grettol
Secrétaire municipal

Sierre, le 20 décembre 2022